



Les Pacs à l'Ouest, les mariages à l'Est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires

En 2016, en France, 7 % des personnes vivant en couple sont pacsées. Cette forme d'union est bien moins fréquente que le mariage, largement prédominant, et l'union libre. Le type d'union varie fortement avec l'âge des conjoints, leur niveau de diplôme, leur nombre d'enfants, le fait d'être immigré. Il varie aussi avec le département de résidence. Ainsi, le Pacs est plus présent dans les départements du Sud-Ouest et sur la façade atlantique. Le mariage reste plus fréquent sur la moitié est du territoire. Des différences existent aussi entre les grandes villes : l'union libre et le Pacs sont plus fréquents dans les métropoles estudiantines. Les jeunes de moins de 30 ans contractualisent plus souvent leur union par un mariage dans les départements franciliens hors Paris, de l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la bordure orientale du littoral méditerranéen.

Isabelle Robert-Bobée, division Enquêtes et études démographiques, et Vincent Vallès, service du recensement national, Insee

En 2016, en France (hors Mayotte) (*sources*), 30,5 millions de personnes vivent en couple cohabitant (*définitions*). Elles sont en très grande majorité mariées (72 %), 7 % sont pacsées et 21 % vivent en union libre.

Le Pacs : surtout autour de 30 ans, sans devancer pour autant le mariage et l'union libre

La répartition par type d'union varie fortement selon l'âge. En 2016, 90 % des jeunes de moins de 20 ans qui vivent en couple corésident sont en union libre. Lorsque les couples se forment, ils commencent en effet presque toujours par une période de cohabitation sans contractualisation. Certains conjoints resteront durablement en union libre quand d'autres concluront ensuite un Pacs ou se marieront. La proportion des unions pacsées croît ainsi avec l'âge des conjoints jusque vers 30 ans. Elle diminue ensuite au profit du mariage.

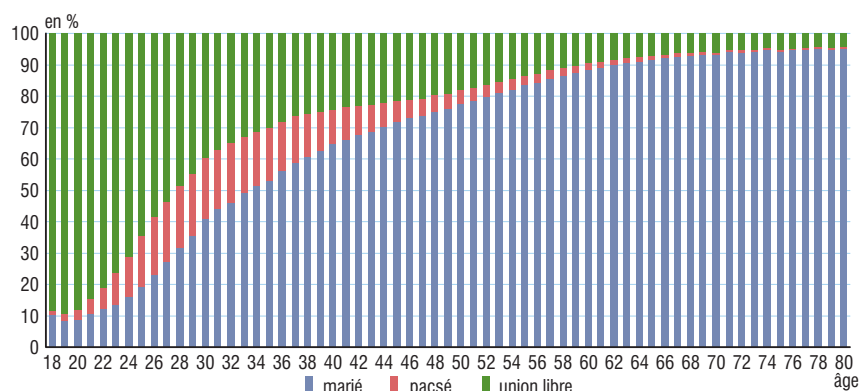
C'est entre 26 et 35 ans que le Pacs atteint sa fréquence maximale. En 2016, à

chaque âge entre 26 et 35 ans, de 17 % à 20 % des personnes en couple cohabitant sont pacsées (*figure 1*). Cette forme d'union reste, même à ces âges, moins fréquente que le mariage et l'union libre. À 26 ans, deux personnes en couple cohabitant sur dix sont mariées et six sur dix sont en union libre. À 35 ans, cinq personnes sur dix sont mariées et trois sur dix sont en union libre.

Le mariage : la forme d'union la plus fréquente à partir de 30 ans

La fréquence du mariage augmente très fortement avec l'âge des personnes ; à partir de 30 ans, c'est la forme d'union la plus répandue. En 2016, parmi les personnes qui vivent en couple cohabitant à 30 ans, 41 % sont mariées, 40 % sont en union libre et 19 % sont pacsées. Vers

1 Répartition des personnes vivant en couple cohabitant selon le type d'union, par âge



Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant.
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2016.

50 ans, huit personnes en union cohabitante sur dix sont mariées, et cette proportion atteint neuf sur dix parmi les personnes âgées de 90 ans en 2016.

Les personnes les plus âgées ont formé leur union à une époque où il était d'usage de se marier pour démarrer une union cohabitante. Déjà mariées pour la plupart quand le Pacs s'est mis en place (en 1999), elles n'ont que rarement conclu ce type de contrat. L'union libre est aussi

moins fréquente pour les personnes les plus âgées, sans pour autant être inexistante : entre 5 % et 7 % des personnes de 60 à 80 ans en 2016 vivent en couple cohabitante sont en union libre. Il s'agit alors souvent de secondes unions, après une séparation ou un veuvage. D'après l'enquête Famille et logements réalisée par l'Insee en 2011, les deux tiers des personnes de cet âge vivant en union libre cohabitante sont en effet divorcées ou veuves.

Les personnes pacsées : plus diplômées et moins souvent immigrées que les mariées

Parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur vivant en couple corésident, 12 % sont pacsées contre 2 % seulement parmi les personnes n'ayant pas de diplôme (figure 2). À l'inverse, les plus diplômées sont moins souvent mariées : 66 %, contre 79 % des sans-diplôme. Quand ils vivent en couple, les cadres et les professions intermédiaires sont les plus enclins à se pacser. Au contraire, les agriculteurs sont ceux qui se pacsent le moins et se marient le plus.

Les formes d'union les plus fréquentes varient aussi selon le lien à la migration des conjoints. Les immigrés (*définitions*) en couple cohabitante sont rarement pacsés (2 %), et contractualisent leur union plutôt par un mariage : 84 % sont mariés, contre 71 % des non-immigrés. Il y a des différences fortes selon le pays d'origine : plus de 90 % des immigrés en couple corésident nés dans un pays du Maghreb ou en Turquie vivent en couple marié, et moins de 1 % sont pacsés. Le Pacs est le plus répandu parmi les immigrés nés en Allemagne, en Suisse, en Belgique ou au Luxembourg, en Amérique du Nord ou en Océanie : 5 % des personnes en couple cohabitante sont alors pacsées, ce qui reste moins fréquent que pour les non-immigrés.

Il y a aussi des différences selon le nombre d'enfants et le statut d'occupation du logement. « Toutes choses égales par ailleurs », notamment à âge donné, les personnes en couple vivant avec des enfants dans le logement sont plus souvent mariées que les autres, et moins souvent pacsées ou en union libre. Les propriétaires de leur logement vivent plus souvent dans une union contractualisée par un Pacs ou un mariage que les locataires.

2 Répartition par type d'union des personnes vivant en couple cohabitante selon leurs caractéristiques sociodémographiques (en %)

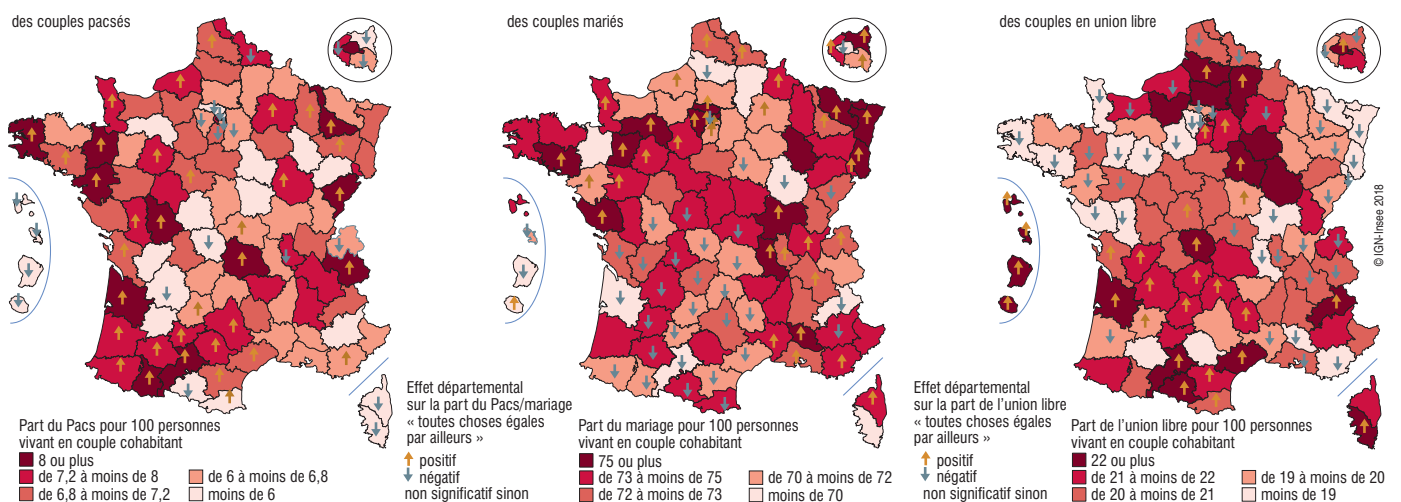
	Ensemble	Marié	Pacsé	Union libre	Répartition
Ensemble	100,0	72,4	7,0	20,6	
Diplôme					
Sans diplôme	100,0	79,1	2,0	18,8	12,5
Diplôme inférieur au baccalauréat	100,0	77,9	3,7	18,4	39,0
Baccalauréat	100,0	66,3	8,2	25,4	16,8
Diplôme de l'enseignement supérieur	100,0	66,3	12,3	21,4	31,7
Catégorie sociale					
Agriculteur	100,0	87,4	2,0	10,6	2,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	100,0	78,2	5,0	16,8	7,0
Cadre	100,0	72,5	11,2	16,4	14,3
Profession intermédiaire	100,0	69,4	9,8	20,8	22,4
Employé	100,0	72,0	6,1	21,9	25,6
Ouvrier	100,0	71,9	4,7	23,4	20,3
Inactifs (hors retraités)	100,0	74,3	3,1	22,6	7,9
Lien à la migration					
Non immigré	100,0	70,9	7,6	21,5	88,0
Immigré	100,0	83,7	2,1	14,2	12,0
<i>dont nés :</i>					
<i>en Algérie</i>	100,0	90,9	0,8	8,3	1,6
<i>au Maroc</i>	100,0	92,9	0,6	6,5	1,6
<i>en Tunisie</i>	100,0	92,6	0,4	7,0	0,6
<i>en Turquie</i>	100,0	93,5	0,6	5,9	0,6
Nombre total d'enfants présents dans le logement, dont au moins un mineur					
0	100,0	78,0	4,4	17,6	59,7
1	100,0	52,2	15,0	32,8	13,0
2	100,0	66,8	11,0	22,2	18,0
3	100,0	76,1	5,5	18,4	7,0
4 ou plus	100,0	75,9	3,0	21,2	2,3

Lecture : 79,1 % des personnes sans diplôme vivant en couple cohabitante sont en couple marié. 66,8 % des personnes vivant avec deux enfants à la maison, dont au moins un mineur, sont en couple marié. Les personnes immigrées représentent 12 % des personnes vivant en couple cohabitante.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitante.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2016.

3 Proportion parmi les couples cohabitants, selon les départements (en %)



Lecture : 1,9 % des couples cohabitants en Martinique sont pacsés. Comparativement à la moyenne des personnes vivant en couple en France, les habitants de la Martinique ont une probabilité d'être pacsés significativement plus faible. 76,9 % des couples cohabitants dans la Loire sont mariés. Comparativement à la moyenne des personnes vivant en couple en France, les habitants de la Loire ont une probabilité d'être mariés significativement plus élevée. 20 % des couples cohabitants en Isère vivent en union libre. Comparativement à la moyenne des personnes vivant en couple en France, les habitants de l'Isère ont une probabilité d'être en union libre significativement plus faible.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitante.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2016.

Les Pacs dans le sud-ouest et l'ouest de la France, les mariages à l'Est

Les unions n'ont pas le même profil d'un département à l'autre. Le Pacs (figure 3) est peu développé dans les territoires d'outre-mer (2 % à 3 % des couples cohabitants en Martinique, en Guadeloupe ou à La Réunion, 4 % en Guyane). En France métropolitaine, le Pacs est le moins fréquent en Corse (4 % des couples cohabitants), en Seine-Saint-Denis, en Dordogne et dans la Creuse (5 %). À l'inverse, la part des Pacs parmi les unions est la plus élevée en Loire-Atlantique (9 %), en Haute-Garonne et en Ille-et-Vilaine (10 %). Globalement, le Pacs est plus représenté dans le sud-ouest et l'ouest de la France métropolitaine qu'au centre.

Le mariage (figure 3) est plus fréquent en Seine-Saint-Denis (76 % des couples cohabitants sont mariés) et dans les Yvelines, ainsi que dans l'est de la France (Moselle et Haut-Rhin) et dans la Loire (77 %).

L'union libre (figure 3) dépasse un quart des unions cohabitantes à Paris et en Corse du Sud et est fréquente dans la plupart des départements d'outre-mer. Cette forme d'union est même dominante en Guyane, où un couple cohabitant sur deux est en union libre.

Au-delà de leurs caractéristiques sociodémographiques, des différences entre départements subsistent

Les spécificités géographiques des unions sont en partie expliquées par les caractéristiques sociodémographiques des territoires. Ainsi, Paris est un département où les personnes en couple sont en moyenne jeunes et hautement diplômées, deux caractéristiques associées à une forte inclination pour le Pacs. Ceci explique la fréquence élevée des couples pacés dans ce département. En effet, la proportion de pacés à Paris ne se distingue finalement plus de la moyenne nationale « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en supposant que la

structure sociodémographique du territoire est identique à celle de l'ensemble de la population résidant en France en couple, en matière d'âge, de diplôme, de catégorie sociale, de nombre d'enfants dans le logement, de statut d'occupation du logement et de lien à la migration (encadré).

Seule la moitié des départements garde une proportion de Pacs significativement différente de la moyenne nationale une fois prise en compte leurs caractéristiques sociales et démographiques. C'est le cas des départements d'outre-mer, de la Corse et de la Seine-Saint-Denis, dont la structure de la population ne suffit pas à expliquer la faible proportion de Pacs. À l'inverse, la Loire-Atlantique, la Haute-Garonne et l'Ille-et-Vilaine demeurent, « toutes choses égales par ailleurs », des départements où les couples sont plus souvent pacés qu'ailleurs.

Toujours « toutes choses égales par ailleurs », les départements situés à l'est et au nord de la Loire restent ceux où les couples sont les plus enclins à se marier. La Guyane reste le département où la proportion des unions libres est la plus élevée.

Pacs et union libre : plus fréquents dans les grandes villes estudiantines qu'ailleurs

Les zones fortement urbanisées concentrent une plus forte proportion de couples pacés ou en union libre que les espaces moins denses. Ainsi, dans les villes de 100 000 habitants ou plus, la proportion de personnes mariées parmi les couples cohabitants est la plus faible : 66 %, soit 6 points de moins que la moyenne nationale. En revanche, la part des couples pacés atteint 8 % dans les communes de 100 000 à moins de 200 000 habitants et 9 % dans celles de 200 000 habitants ou plus. Dans ces communes, respectivement 25 % et 26 % des couples cohabitants vivent en union libre.

Les disparités entre les grandes communes restent cependant marquées (figure 4). Elles

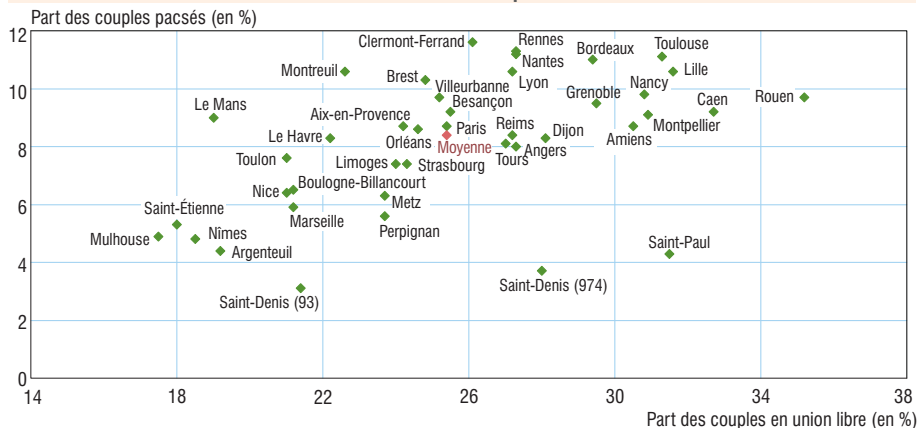
sont elles aussi corrélées aux différences d'âge, de niveau de formation et de qualification de leurs habitants, ainsi qu'à la plus ou moins forte présence d'immigrés ou d'enfants à charge. Le Pacs et l'union libre sont ainsi plus fréquents dans les grandes villes estudiantines, qui cumulent une proportion élevée de jeunes, de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur. À Clermont-Ferrand, Rennes, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Lille et Lyon, 10 % ou plus des couples cohabitants sont pacés et 26 % ou plus sont en union libre. À l'inverse, le mariage est bien plus représenté dans les métropoles du Sud-Est, d'Île-de-France (hors Paris) et de l'est de la France, où se concentre une population plus âgée, moins diplômée et où les couples ayant des enfants au domicile sont plus représentés. À Mulhouse, Saint-Étienne, Nîmes et Argenteuil, plus de 76 % des couples cohabitants sont mariés. Dans ces villes, la part des couples pacés ne dépasse pas 5 %. Ces différences traduisent là aussi des spécificités locales, mais pas seulement. Dans ces quatre villes ainsi qu'à Boulogne-Billancourt, Marseille, Metz, Saint-Denis (La Réunion), Strasbourg et Toulon, la propension des couples à être mariés est plus élevée « toutes choses égales par ailleurs » que dans les autres grandes villes. C'est l'inverse à Dijon, Caen, Montpellier, Paris, Rouen et Tours où la part de l'union libre est plus élevée « toutes choses égales par ailleurs » que dans les autres grandes villes.

Les facteurs explicatifs du type d'union

Pour les couples cohabitants, le type d'union (union libre, Pacs ou mariage) varie suivant l'âge, le diplôme, la catégorie sociale, le lien à la migration (immigré ou non), le nombre d'enfants au sein des familles avec au moins un enfant mineur vivant dans le logement et le statut d'occupation du logement (propriétaire ou locataire). Tous ces éléments sont corrélés.

Une analyse économétrique qui intègre simultanément l'ensemble de ces variables permet de mesurer leur influence respective sur la probabilité d'être dans un type d'union donné. Raisonner « toutes choses égales par ailleurs » revient alors à fixer tous les facteurs explicatifs sauf un, dont on mesure l'effet propre sur la probabilité d'être dans un type d'union donné. On présente dans cette étude les proportions, parmi les personnes en couple coresident, de personnes dans chacun des trois types d'union selon leurs caractéristiques. Ces proportions intègrent donc l'effet de la structure par âge, par diplôme, etc. Lorsque les facteurs sont présentés, c'est que leur effet propre est confirmé par l'analyse prenant simultanément en compte plusieurs critères. Par exemple, la proportion de personnes pacées est plus élevée parmi les personnes diplômées de l'enseignement supérieur. Ce constat reste vrai « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire à âge, lien à la migration, etc. identiques. Il y a donc un effet propre au diplôme sur le fait d'être pacé.

4 Part des couples pacés ou en union libre parmi les couples cohabitants dans les communes de 100 000 habitants ou plus



Lecture : 26,1 % des couples cohabitants qui résident à Clermont-Ferrand sont en union libre et 11,6% sont pacés.

Champ : France hors Mayotte, communes de 100 000 habitants ou plus, personnes vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2016.

Avant 30 ans, une contractualisation plus fréquente pour les parents et les propriétaires de leur logement

En 2016, 30 % des jeunes de 18 à 29 ans résidant en France vivent en couple cohabitant. Parmi eux, 60 % vivent en union libre, 24 % sont mariés et 16 % sont pacsés. L'union libre est plus fréquente pour les étudiants (*définitions* ; 77 % sont en union libre), les couples sans enfant au domicile (69 %) et les locataires, notamment dans le parc privé (71 %).

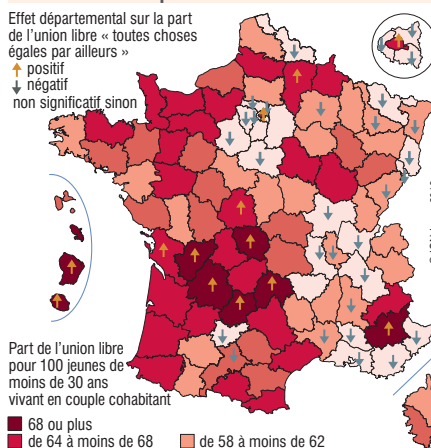
Comme pour leurs aînés, « toutes choses égales par ailleurs », être propriétaire de son logement, avoir des enfants ou être immigré, sont des caractéristiques associées à une contractualisation fréquente de l'union. Outre le fait de donner une légitimité publique à leur union, le mariage ou le Pacs peut aussi, sous certaines formes, assurer une protection des conjoints et des enfants en cas de séparation ou de décès. Plus de la moitié des jeunes propriétaires vivant en couple cohabitant sont ainsi mariés (28 %) ou pacsés (28 %). De même pour les jeunes vivant en couple et ayant un unique enfant à charge : 32 % sont unis par le mariage et 19 % par un Pacs. À partir de deux enfants, la proportion des jeunes pacsés diminue : 14 % des couples avec deux enfants le sont, mais seulement 6 % de ceux ayant trois enfants. Ces derniers sont alors le plus souvent mariés.

Les jeunes d'Île-de-France et de la frange est du territoire, plus disposés au mariage que les autres jeunes

Globalement, les spécificités locales relevées pour l'ensemble des couples se retrouvent pour les jeunes de moins de 30 ans en couple cohabitant, avec une forte représentation des unions libres dans les départements d'outre-mer (DOM) (*figure 5*).

Parmi les jeunes, le mariage est plus fréquent en Île-de-France (hors Paris), dans l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que dans la bordure orientale du littoral méditerranéen. Dans les départements de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, des Hauts-de-Seine, de la Haute-Corse et du

5 Part des jeunes vivant en union libre parmi les couples cohabitants, selon les départements



Vaucluse, plus du tiers des jeunes vivant en couple cohabitant sont mariés. En revanche, dans les départements bretons ou des Pays de la Loire, les jeunes se distinguent des autres résidents vivant en couple cohabitant. Dans ces départements, les jeunes restent en effet moins enclins à se marier « toutes choses égales par ailleurs » que l'ensemble des jeunes résidant en France, alors que les personnes résidant en couple dans ces départements tous âges confondus étaient elles en moyenne plus disposées à se marier.

Sources

Les résultats sont issus de l'**Enquête annuelle de recensement (EAR) de 2016**, qui inclut une question sur la vie de couple, « Vivez-vous en couple ? » avec deux réponses possibles (oui, non), et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire. Cette question remplace, depuis l'EAR de 2015, la question sur l'état matrimonial légal

(marié(e), veuf(ve), divorcé(e), célibataire), pour prendre en compte d'autres formes d'unions que le mariage, et suivre en ce sens les recommandations du Conseil national de l'information statistique (CNIS) (Buisson, 2017).

Fondées sur une seule année d'enquête et non sur cinq, comme c'est le cas habituellement pour les résultats du recensement, ces nouvelles informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés (les départements et communes de plus de 100 000 habitants). Les études pourront être approfondies à partir de 2020, lorsque les résultats du recensement 2017, qui cumule les cinq EAR de 2015 à 2019, seront disponibles.

Définitions

Un **couple cohabitant (ou corésident)** est constitué de deux personnes en couple qui résident dans le même logement.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Un **étudiant** est – dans cette étude – un jeune de moins de 30 ans inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et ayant au moins un baccalauréat.

Bibliographie

- Davie E., « Un million de pacsés début 2010 », *Insee Première* n° 1336, février 2011.
- Bailly E. et Rault W., « Les pacsés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ? », *Population et sociétés* n° 497, Ined, février 2013.
- Buisson G. et Lapinte A., « Le couple dans tous ses états : non cohabitation, conjoint de même sexe, Pacs... », *Insee Première* n° 1435, février 2013.
- Buisson G., « Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait », *Insee Analyse* n° 35, octobre 2017.
- Costemalle V., « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », in *France portrait social*, *Insee Références*, novembre 2017.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu,
Maquette : C. Kohler
Impression : Jouve
Code Sage IP181682
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2017

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :
<https://www.insee.fr/fr/information/2537715>

